

COMMUNE DE SAINT – FARGEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 15 JUIN 2010

Le conseil municipal de Saint – Fargeau s’est réuni le mardi 15 juin 2010 à 20H30 à la mairie de Saint-Fargeau , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire** .

Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER.MAZE.BAUDOT.ROUSSEAU.PATIN.BROCHUT. CHARPENTIER.COURIVAUD.PETIT.MUROT.BEAUDOIR.ROPARS.LELORRAIN.ROLAZ.SUSTRAC

Etaient absents excusés : Mr LEAU . Mr AMAR a donné pouvoir à Mme BROCHUT.

Mr BOULAY.

Etait absente : Mme MAGNY.

Secrétaire de séance : Mme Marie – Odile ROLAZ .

Monsieur SUSTRAC prend la parole pour dire qu’il avait été excusé par

Monsieur ROUSSEAU , lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2010.

Les élus signent le procès – verbal de la séance précédente .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux , le 4 juin 2010 , l’Ordre du Jour était le suivant :

- **Vote des subventions ;**
- **Participation aux crèches ;**
- **Convention avec le SDIS ;**
- **Travaux de raccordement aux réseaux électriques ;**
- **Convention d’utilité sociale avec Domanys ;**
- **Décisions modificatives ;**
- **Rapport du service de l’eau 2009 ;**
- **Assurances ;**
- **Travaux en cours ;**
- **Dossiers divers .**

VOTE DES SUBVENTIONS :

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Coopérative scolaire : 2 000€ ; Association Igloo 1 433€29 par mois de présence , soit 11 466€32 ; Collège Armand Noguès , pour voyage scolaire : 70€ ; Estivales de Puisaye – Forterre : 400€ ; Ecole en Fête : 200€ ; FGDON : 50€ ; Communauté de Communes Bléneau , pour la crèche des Marmottes : 1 361€ ; C.F.A. La Noue Bourgogne :

85€ ; C.F.A.B.T.P. d' Auxerre : 255€ ; C.F.A.B.T.P. de Dijon : 85€ . C.I.F.A. : 270€ .
cole d' Horticulture Paysage Sénonais : 35€ ; C.F.A. de Champignelles : 35€ ; P.E.P. de
l'Yonne : 150€ ; Amicale des Sapeurs – Pompiers : 555 € ; Association d'Aide à Domicile de
Bléneau : 300€ ; Aides Ménagères du Canton de Saint-Fargeau : 1 000€ ; Office Municipal des
Sports : 6 100€ ; Les Sentiers de la Joie : 155€ ; Comité de Jumelage : 625€ ; F.N.A.C.A. :
110€ ; L' Yonne en Scène : 40€ ; Vie Libre en Puisaye : 50€ ; Comité des Fêtes de
Saint-Fargeau : 700€ ; C.C.A.S. Septfonds : 765€ ; C.C.A.S. Saint-Fargeau : 6 000€ ; Entente
Musicale : 1 000€ ; U.C.A.I. : 1 000€ ; Club de l'm'Amitié : 100€ ; Association des Peintures
murales de Puisaye : 1250€ ; U.N.C. : 110€ ; Communauté de Communes de Saint-Sauveur
pour la crèche Pirouette : 2 132€90 ; Club des Amis des Jeux variés : 200€ ; Communauté de
Communes pour le Puisaye fargeaulaise , pour la participation annuelle des loisirs jeunes :
1 925€ ; Banque Alimentaire de Bourgogne : 805€ ; Bibliothèque Municipale : 1 000€ ;

Considérant le montant demandé par le SIVU du Chemin de Fer Touristique soit 3€ par
habitant , les membres du conseil municipal souhaitent inviter le Président de ce Syndicat
intercommunal à venir présenter les réalisations et les projets du SIVU d'une part et
d'autre part de proposer des animations sur la commune de Saint – Fargeau en
concertation avec le syndicat .

CONVENTION AVEC LE S.D.I.S. :

Considérant que le Service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) a décidé de
construire un nouveau centre de secours à Saint – Fargeau , dont le montant s'élève à :
1 187 291€ H.T. et que la commune de Saint – Fargeau doit participer normalement à 15 %
de sa construction ; toutefois **Monsieur BORDIER** , Sénateur a fait bénéficier de la réserve
parlementaire , par une subvention octroyée par le Ministère de l'Intérieur d'un montant
de : 57 045€ , de ce fait la commune de Saint – Fargeau ne participera plus financièrement
que d'un montant de : 121 049€ au lieu de 178 094€.

Une convention entre le S.D.I.S. et la commune de Saint – Fargeau est passée pour finaliser
la participation financière de la collectivité territoriale concernant la construction de ce
nouveau centre de secours implanté sur un terrain communal transmis au S.D.I.S. pour
l'euro symbolique .

TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX ELECTRIQUES :

Le Syndicat d'Electrification de la Vallée du Loing est maître d'ouvrage pour la réalisation
des travaux d'électrification , notamment sur Saint- Fargeau ; **Monsieur ROPARS** présente

les dossiers :

- Extension et alimentation du S.D.I. S , participation communale est de 20 % du montant des travaux H.T. soit : 1 851€.25 plus la T.V.A. soit 1 814€23 , soit un total de : 3 665€ 48 ; Une participation financière sera demandée au S.D.I.S. , dans la même proportion que pour la réalisation des travaux de construction du centre de secours , soit 85 % à leur charge .
- Eclairage public derrière le Musée , sur le parking des bâtiments « Cœur de Village » , petite allée piétonne vers les garages et rue des Pâquerettes :
- 7 903€ plus la T.V.A. : 7 744€95 , soit un total de : 15 647€95 ;
- Lors d'une prochaine réunion , il sera également étudié l'enfouissement des lignes électriques Rue Porte – Marlotte et rue Raymond Guérémy ;
- **CONVENTION D'UTILITE SOCIALE AVEC DOMANYS :**

Madame BAUDOT présente la Convention d'Utilité Sociale avec Domanys : tous les organismes de l'Yonne doivent se conformer à un certain formalisme pour respecter la loi , lutter contre les exclusions , il est nécessaire d' en accepter le principe . Dans les contrats , il est mentionné la surface utile et non la surface corrigée , une attention particulière est portée sur l'environnement . Actuellement DOMANYS – Office Public de l'Habitat a 6 437 logements dans le département de l'Yonne .

Domanys poursuit sa politique d'accèsion à la propriété pour les occupants de certains pavillons appartenant à cet Office Public de l'Habitat .

Afin de poursuivre cette conception , il sera également respecté le nombre de logements à louer et le nombre de parcelles à vendre dans le futur lotissement prévu d'être réalisé Rue Raymond Guérémy .

Le conseil municipal vote favorablement la convention d'utilité sociale avec Domanys .

DECISIONS MODIFICATIVES :

Le conseil municipal adopte les crédits supplémentaires suivants :

Recettes - 117 000€

Section de fonctionnement :

74 Dotations	109 000€
77 Produits exceptionnels	4 000€
6419 Remboursements arrêts maladie	4 000€

Dépenses - 117 000€

Section de fonctionnement

022 Dépenses imprévues 20 000€

Section d'Investissement

21 Acquisitions 40 000€

23 Travaux divers 57 000€

- Accord pour encaisser un chèque d'un montant de : 1 293€00 émis par le Trésor en règlement d'un dégrèvement de la taxe foncière 2009 ;

Des travaux de mise aux normes ont été réalisés au terrain de camping , comme le demandait la Préfecture, notamment pour les jeux et la pose de dalles souples .

Madame BROCHUT dit que la commune doit souscrire une convention avec l'organisme de contrôle pour les aires de jeux , dont le montant des honoraires s'élève à 185€ par an sur une période de trois ans . Le conseil municipal adopte cette convention .

Une borne de vidange pour les camping – car vers le terrain de camping a été installée.

RAPPORT DU SERVICE DE L'EAU :

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport annuel 2009 du service de l'eau potable établi par la Société Lyonnaise des Eaux .

DOSSIER FORET :

Monsieur PATIN dit que deux décisions sont à prendre :

1°) travaux d'aménagement sur parcelle 10 , dont le montant s'élève à la somme de : 10 805€75 plus la T.V.A. à 5.5% , ce qui fait un total de 11 400€07 ;

2°) programme de régénération , qui est prévu sur 100 ans par tranche de 15 ans. La commune de Saint – Fargeau termine la première tranche ; c'est ainsi qu'un nouveau programme est mis en œuvre . Une réunion s'est déjà tenue le 28 décembre 2009 dans les bois communaux dits de Bailly avec les élus et des représentants de l'O.N.F. , une seconde réunion sera prévue courant du mois de juillet .

Le Conseil Régional de Bourgogne subventionne à hauteur de 40% du montant des travaux .

- Le 24 juin 2010 , il est prévu la vente à Auxerre d' environ 900 m3 de bois plus les houppiers ;
- Suite à la tempête du 28 février dernier , la commune a vendu 15 m3 de bois pour la somme de 1 600€.
- Convention avec UNISYLVA : la commune de Saint – Fargeau donne son accord pour la création d'une aire de retournement sur le chemin des Coureaux ; les propriétaires riverains sont demandeurs pour faire réaliser ce projet afin de faciliter le débardage des bois , d'une part en sachant que des travaux de busage seront mis en place et d'autre part , la commune autorise les dites familles concernées à percevoir la subvention d'un montant de 80% des travaux .
- Le conseil municipal vote favorablement pour chacun de ces dossiers .
- Au regard du montant de la subvention venant des Fonds Européens , il serait souhaitable que la commune de Saint – Fargeau étudie la possibilité de réaliser un tel ouvrage sur les chemins des Bois de Bailly .
- **DOSSIERS ASSURANCES :**

Suite à un dégât des eaux route du Bourdon , la commune prend à sa charge la somme de : 475€00 .

SEPTFONDS :

Monsieur MAZE porte à la connaissance des membres présents , d'une demande d'extension des réseaux sous condition que l'intéressé obtienne le permis de construire sur Septfonds . La participation au Syndicat d'Electrification de Puisaye

Ouest , est de 50% pour la collectivité . Le montant s'élèverait à la somme de :
1 070€93 .

Des devis sont demandés :

- pour l'éclairage de la façade de l'église et un terrain communal qui pourrait être transformé en aire de jeux ;
- pour changer le mobilier de la mairie de Septfonds .

Il est également évoqué un problème avec un agriculteur concernant le bornage d'un chemin emblavé .

TRAVAUX EN COURS :

Monsieur JOURMIER fait part de l'avancement des travaux :

- de la rue Saint – Martin qui sont réceptionnés ; l'ouverture à la circulation se fera après la pose de panneaux de signalisation portant sur l'interdiction de tourner à gauche , en venant de la rue des Pompiers et de la rue de la Paix ;
- du bâtiment pour l'Unité de traitement de l'Eau qui est réalisé , les abords extérieurs seront terminés fin juin ; le raccordement est prévu pour la semaine prochaine , les travaux ne seront réceptionnés qu'après la mise en service et la vérification du bon fonctionnement de cette unité de traitement .
- **Monsieur COURIVAUD** fait part de la baisse de la pression en eau pour la rue Raymond Guérémy , qui se répète plusieurs fois dans la journée et demande si cette pression peut être augmentée et si la mise en place de la nouvelle unité de traitement , cela améliorera le fonctionnement ? **Monsieur PATIN** posera ces questions auprès de la Société Lyonnaise des Eaux .
- **Monsieur ROUSSEAU** informe les membres présents de l'avancement des travaux de réhabilitation du second bâtiment du Boisgelin en Centre de Loisirs . Une convention de droit à l'échelle est en cours de signature avec les deux propriétaires du bâtiment jouxtant le bâtiment communal du Boisgelin .

- **LIGNE DE TRESORERIE :**

Considérant l'importance des trois dossiers décrits ci-dessus et du financement de plus de 400 000€00 chacun et des autres dossiers en cours , et plus particulièrement du versement en partie des subventions , un avenant à la ligne de Trésorerie est voté pour un montant de 200 000€00 , en sachant que le taux est inférieur à un taux de prêt normal .

PRES DE SAINT – MAURICE :

Monsieur JOURMIER a rencontré plusieurs fois un représentant de la SAFER concernant l'étude des 13 Ha de parcelles communales dites des Prés de Saint – Maurice :

- Les parcelles cadastrées section AE Numéros 15 ; 35 ; 36 ; 72 et 73 d'une superficie totale de : 5 Ha 64a 40ca seront acquises par la SAFER , pour un montant à l'Hectare de 1 300€ à 1 700€ ;
- Les parcelles cadastrées section AE Numéros 38 et 70 d'une superficie totale de 7 Ha 33a 83ca seront mises en location par la SAFER par le biais d'une Convention de mise à disposition . La première année , cette mise à disposition sera gratuite afin de remettre en état les dites parcelles , puis le prix annuel pour cette mise à disposition pourrait être de l'ordre de 65€ à l'Ha .
- **Madame LELORRAIN** pose la question de savoir quant à la vente par la SAFER ?
- **Monsieur JOURMIER** lui répond que la SAFER est libre quant aux choix des acquéreurs .La commune de Saint – Fargeau pourra reprendre les parcelles qui ont été mises à disposition grâce à la Convention qui est remise en cause chaque année et pourra demander auprès de la SAFER pour la vente de ces parcelles de terres .
- Etude pour créer un chemin d'accès .

Le conseil municipal vote favorablement pour le dossier des Prés de Saint–Maurice.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES :

La délibération est prise afin de signer le contrat d'entretien de chauffage 2010-2011 avec la Société BAUDOT , pour un montant total 1 520€93 : dont 189€90 pour la chaudière des logements situés rue Raymond Ledroit et 1 331€03 pour les chaudières du Boisgelin , de la Mairie , de la Salle des Sports , du Centre Culturel et de l'Ecole Primaire .

SURCONSOMMATION D'EAU :

Le conseil municipal émet un avis favorable pour prendre en charge 50% de la part communale et la Société Lyonnaise des Eaux prendra 50% sur sa part .

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE :

Suite à une promotion interne dans le grade des Adjoints Techniques , le conseil municipal vote favorablement pour la création de deux postes d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe .

DOSSIERS EN COURS :

- Le conseil municipal donne délégation au Maire pour retenir l'entreprise la moins – disante , quant au choix du Maître d'Oeuvre pour la future station d'épuration et des réseaux proches , Promenade du Grillon , Rue du Moulin de l'Arche , Rue des Prés , Rue Fléming , Rue de la Fontaine Choison et Route du Bourdon . L' appel d'offres a déjà été lancé , dix entreprises ont répondu , l'ouverture des plis a eu lieu le 3 mai dernier. **Monsieur Philippe CANAULT** de la D.D.T. aide à titre gratuit la collectivité ; le Maître d'œuvre qui sera retenu va s'adjoindre d'autres bureaux d'études (sécurité , structures , sol , effet d'impact de rejet) et un Architecte pour le projet de la construction .
- Le planning se fera sur 2010 , 2011 et la fin des travaux pourrait être prévue en 2012 . La première étape sera de choisir le type de station de traitement ainsi que le lieu d'implantation de la station .
- La facture d'eau sera retravaillée , afin que l'amortissement soit supporté par les usagers .
- La consultation est lancée pour les travaux de voirie , dont la somme de : 100 000€00 avait été votée au budget primitif . Le conseil municipal donne délégation au Maire quant aux choix de l'entreprise à retenir .
- Changement d'assurances pour trois véhicules communaux qui étaient assurés auprès de M.M.A. et qui seront assurés auprès du G.A.N. , dont les tarifs sont moins élevés pour les mêmes garanties .
- Il est fait part aux élus de l'augmentation de la cotisation de l'assurance multirisques de la commune , qui est proportionnelle au montant des sinistres ; le dit contrat pourrait être dénoncé chaque année .
- **Monsieur ROPARS** pose la question concernant la demande d'un particulier domicilié Avenue Michel de Toro pour l'enfouissement des lignes électriques qui alimentent sa propriété , en sachant que cela incombe à E.R.D.F. Suivant les travaux , le devis serait de 1 500€00 ou de 1 700€00 .

- Le conseil municipal vote sur cette demande :
- - Abstention : **Monsieur SUSTRAC** ;
- -Contre : les autres membres du conseil municipal ;

-**Madame BROCHUT** prend la parole pour rappeler que le bulletin municipal sort le 29 juin , que **Monsieur Florent AMAR** s'est beaucoup investi pour la réalisation du bulletin municipal et qu'il est très occupé actuellement par les répétitions du théâtre .

- Mise en place des « Vacances Multisports » du 5 au 30 juillet 2010 , financées par la commune et par le Conseil Général de l'Yonne avec une faible participation pour les familles (2€ pour deux heures de loisirs par exemple) ; La Communauté de Communes de la Puisaye fargeaulaise financera à hauteur de 1 000€00 pour la prise en charge financière du moniteur et des maîtres – nageurs.

- **Monsieur SUSTRAC** pose la question de savoir quel est le produit utilisé pour désherber les trottoirs ?

- **Monsieur JOUMIER** lui répond que c'est un produit homologué .

- Il est rappelé que la course cycliste dite « de la Ronde Fargeaulaise » se réalise le samedi , veille de la Pentecôte , la fédération cycliste est responsable du parcours mis en place pour les coureur cyclistes .

-**Monsieur SUSTRAC** poursuit son intervention quant aux problèmes de fuite d'eau dans son immeuble situé rue de l'Eglise contigu à la maison appartenant à la commune , dont les chéneaux passent d'une maison à l'autre .

-**Monsieur JOUMIER** a demandé à **Maître CHABUEL-RANDAZZO** , Notaire à Saint – Fargeau d'étudier pour la vente de cette maison en sachant qu'un géomètre doit effectuer des délimitations de propriétés , également pour la vente de la maison sise rue Raymond Guérémy et la propriété des Landiers .

-**Monsieur JOUMIER** rappelle que le restaurant « La Calanque » , établi par un bail emphytéotique qui se terminera en 2032 , pose un problème ; Monsieur le Maire a rencontré une personne domiciliée sur DUNKERQUE qui souhaite pouvoir s'installer vers le Réservoir du Bourdon sur un terrain communal .

-**Madame ROLAZ** demande où en le projet voirie Avenue de la Puisaye ? Le dit projet serait abandonné , toutefois des travaux pourraient être envisagés dans le virage derrière l'église et ainsi améliorer la visibilité pour les véhicules .

- Au regard des fuites d'eau intervenues dans l' église de Saint-Fargeau ,il serait souhaitable de réaliser des travaux de première urgence .

- Radio France Bleue Auxerre sera en direct du Musée durant toute la journée du 18 Juin ;

-Lors de la cérémonie commémorative de l'Appel du 18 Juin 1940 , par le **Général de GAULLE** , des diplômes seront remis aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale 1939 – 1945 . Les conseillers municipaux sont invités à venir le 18 juin à partir de 19 Heures , rassemblement à la mairie .

- Passage du Tour de France le Vendredi 9 juillet 2010 à Saint – Fargeau . Le Conseil Général de l'Yonne installera des ateliers sportifs sur le parking du Boisgelin jusqu'à 16 Heures et ensuite un groupe musical animera à partir de 20H30 , sous la Grange .

- Dimanche 20 juin : différentes manifestations locales sont prévues , notamment vide – greniers à Septfonds , kermesse des écoles et Aviron au Bourdon .

Après discussions diverses , la séance est levée à minuit quinze .

La Secrétaire de Séance

Marie – Odile ROLAZ

Le Maire

Jean JOURMIER

-